

Planning des audiences de la section correctionnelle des 17, 18, 19 et 20 mars 2020

Madame Anne CARLIER, Vice-présidente auprès du Tribunal de Première instance francophone de Bruxelles, m'a fait parvenir le message suivant, ce 16 mars 2020 à 18h50 :

Après avoir débriefé quelques audiences correctionnelles de ce matin, il me paraît important que les avocats sachent que, dans le contexte actuel, nous ne nous opposons évidemment pas aux remises par mails dans les affaires détenues. A fortiori en va t-il de même dans les dossiers non détenus pour lesquels le principe de la remise est acquis.

Toutefois, afin que les juges ne doivent pas systématiquement sonder les avocats sur leurs intentions dans les dossiers détenus, nous souhaiterions que ces derniers écrivent à l'adresse de la chambre (gmail et just.fgov) afin que chaque juge puisse être informé et puisse donner une date de remise qui pourrait, le cas échéant, être une date relais.

Il serait également utile que le Procureur du Roi soit en copie afin d'éviter les acheminements inutiles de détenus.

Dès à présent, je remercie les avocats du barreau pour leur compréhension et leur collaboration.